

Sécurité publique, pouvoirs de police et responsabilité des élus (réservée aux élus locaux)



Composante
FORMATION
CONTINUE A
L'UNIVERSITÉ



Langue(s)
d'enseignement
Français

Présentation

Assurer la sécurité au sein de la commune fait partie des missions fondamentales de l' élu local, en particulier du maire, détenteur du pouvoir de police administrative. Cette responsabilité s'exerce dans un cadre juridique précis et peut engager la responsabilité personnelle de l' élu. Cette formation a pour objectif de clarifier les contours du pouvoir de police, ses limites, ses obligations, ainsi que les risques juridiques associés. Elle permet aux élus d'agir avec discernement et efficacité face aux enjeux de tranquillité publique.

Objectifs

- * Comprendre les missions et les responsabilités des élus locaux en matière de sécurité publique
- * Maîtriser les prérogatives du pouvoir de police
- * Appréhender les enjeux de la responsabilité des élus en matière de sécurité publique

Organisation

Contrôle des connaissances

Évaluation des connaissances en fin de formation, de type QCM.

Attestation de formation délivrée à l'issue de la formation.

Aménagements particuliers

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Adaptations au cas par cas.

Se rapprocher de la référente handicap : Stéphanie LOUVEAU

fcu-handicap@univ-artois.fr / 03 21 60 49 33

Admission

Conditions d'admission

Coût de la formation :

- * 560 € (possibilité de prise en charge par le DIF Élus ou par la collectivité)
- * 1750 € (groupe intra dans vos locaux)

Modalités d'inscription



Contacter la FCU Artois (voir rubrique Contacts).

Public cible

Élus locaux

Capacité d'accueil

12 participants maximum

Infos pratiques

Autres contacts

FCU Artois

Tél : 03 21 60 37 68

Mail : fcu-fare@univ-artois.fr

Campus

 Campus d'Arras

 Campus de Béthune

 Campus de Douai

 Campus de Lens - Faculté



Programme

Organisation

La formation se déroule sur une journée (7h). Pour connaître la prochaine date, vous pouvez [consulter cette page](#).

La formation se déroule dans les locaux de l'Université d'Artois (Arras, Béthune, Douai ou Lens). Il est également possible d'organiser la formation dans vos locaux, sous réserve d'un nombre suffisant de participants.

Contenu :

- * Définition de la sécurité publique
- * Pouvoirs de police
- * Responsabilité des élus
- * Outils de prévention
- * Moyens matériels et humains

Modalités pédagogiques :

- * Développement de la théorie
- * Intervention enrichie par des exemples concrets, des retours d'expériences
- * Traitement de cas pratiques (individuel ou en atelier)

Intervenant :

Jérémy ROBILLART

Juriste en droit public spécialisé en Droit des Collectivités Locales, Jérémy ROBILLART a été conseiller juridique indépendant puis Attaché territorial, chargé de la planification urbaine et de l'observatoire au sein d'un EPCI de plus de 240 000 habitants.

Depuis 2004, il est vacataire en Droit à l'Université d'Artois.

Parallèlement et depuis 2008, il est élu local dans une commune de plus de 12 000 habitants. Il occupe un poste de premier adjoint en charge de l'aménagement, de l'urbanisme et de la tranquillité publique.

[Téléchargez la plaquette de présentation](#)